

# Le district international de la Meuse : un état des lieux

1<sup>ÈRE</sup> ÉTAPE DE LA MISE EN OEUVRE DE LA DIRECTIVE CADRE SUR L'EAU



Commission internationale de la Meuse  
Internationale Maascommissie  
Internationale Maaskommission

*Il neige il neige sur Liège  
Et la neige sur Liège pour neiger met des gants  
Il neige il neige sur Liège  
Croissant noir de la Meuse sur le front d'un clown blanc  
Il est brisé le cri  
Des heures et des oiseaux  
Des enfants à cerceaux  
Et du noir et du gris  
Il neige il neige sur Liège  
Que le fleuve traverse sans bruit*

*Il neige il neige sur Liège  
Et tant tourne la neige entre le ciel et Liège  
Qu'on ne sait plus s'il neige s'il neige sur Liège  
Ou si c'est Liège qui neige vers le ciel  
Et la neige marie  
Les amants débutants  
Les amants promenant  
Sur le carré blanchi  
Il neige il neige sur Liège  
Que le fleuve transporte sans bruit*

*Ce soir ce soir il neige sur mes rêves et sur Liège  
Que le fleuve transperce sans bruit*

EXTRAIT DE « JACQUES BREL. ŒUVRE INTÉGRALE », ROBERT LAFFONT, PARIS, 1982.

« JACQUES BREL – EDITIONS MUSICALES POUCHENEL, 1965 ».



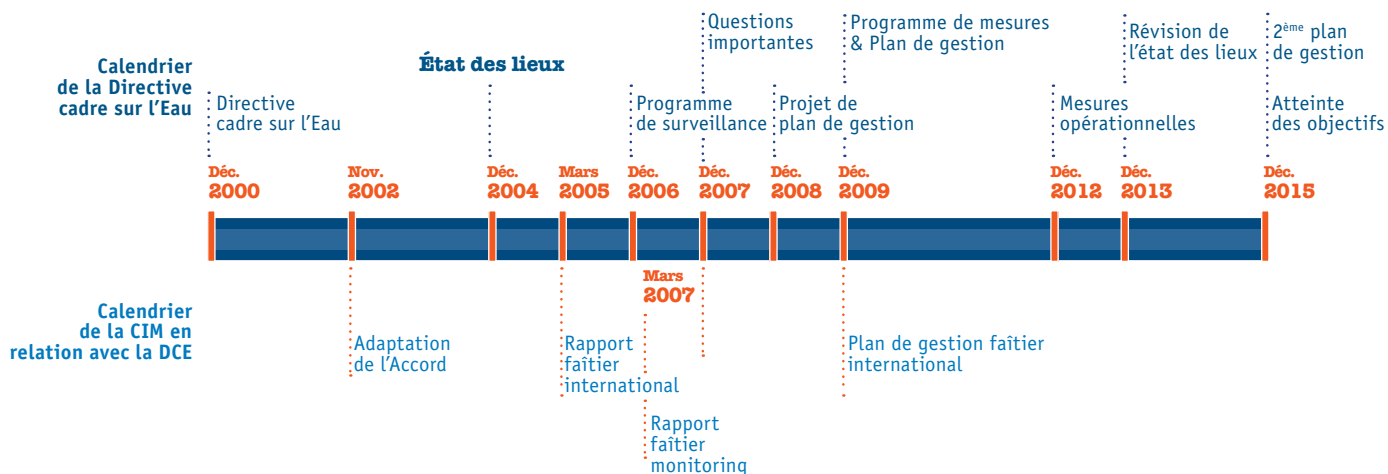
# Le district international de la Meuse : un état des lieux

1<sup>ÈRE</sup> ÉTAPE DE LA MISE EN OEUVRE DE LA DIRECTIVE CADRE SUR L'EAU



## CONTEXTE

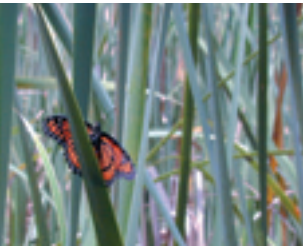
Source de la vie, l'eau est indispensable dans la plupart des activités humaines. Mieux la connaître, mieux la respecter, mieux vivre en accord avec elle, tels sont quelques-uns des objectifs assignés par le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne aux différents Etats membres. Par le biais de la Directive cadre sur l'Eau\* (DCE), une nouvelle approche de la gestion de l'eau se met progressivement en place depuis la fin de l'an 2000 selon un calendrier précis.



\* DIRECTIVE 2000/60/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau



**Le "bon" état est l'objectif fixé par la DCE**, à atteindre pour les milieux aquatiques d'ici 2015. Pour les eaux de surface, ce bon état correspond à la fois à un bon état chimique et écologique. Pour les eaux souterraines, ce bon état correspond à un bon état chimique et quantitatif.



Les Etats membres de l'Union européenne doivent donc prendre une série de nouvelles mesures afin d'atteindre "le bon état" sur l'ensemble des eaux. L'état des lieux permet de vérifier si l'actuelle gestion de l'eau et les mesures qui y sont liées sont suffisantes pour atteindre cet objectif. Si ce n'est pas le cas, de nouvelles mesures devront être envisagées. Comme l'eau ne connaît pas les frontières, sa gestion doit être coordonnée à l'échelle du district hydrographique international.

La Commission internationale de la Meuse (CIM) est chargée de la mise en œuvre de l'Accord international sur la Meuse signé en décembre 2002 à Gand. Elle constitue plus particulièrement la plate-forme pour la coordination multilatérale de la mise en œuvre de la DCE dans le district hydrographique international de la Meuse.

**Le district hydrographique international (DHI)** peut être défini comme le bassin versant de la Meuse. Il concerne les eaux de surface (rivières, lacs), les eaux souterraines et les eaux côtières associées. Le DHI de la Meuse couvre d'amont en aval des parties du territoire de la France, du Luxembourg, de la Belgique, de l'Allemagne et des Pays-Bas. Autrement dit, toute goutte d'eau atteignant la surface du DHI rejoint la mer du Nord par l'intermédiaire de la Meuse.

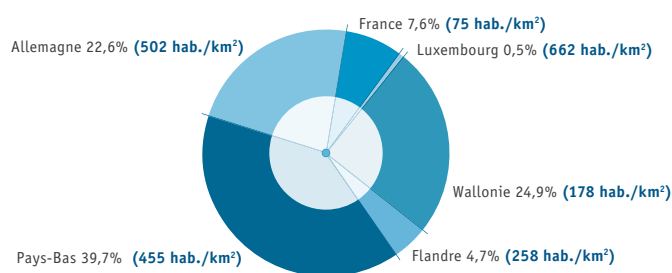
Une coopération et une coordination entre les pays et leurs différentes régions situés dans le DHI est indispensable pour atteindre les objectifs de la DCE. Dans une première étape, ils ont réalisé ensemble des états des lieux, chacun pour ce qui concerne son territoire et délimité les parties de cours d'eau, aquifère, plan d'eau,... dont les caractéristiques sont homogènes. Puis, les éléments significatifs à l'échelle du DHI ont été réunis dans un rapport faitier. Ce document décrit les principales caractéristiques du bassin comme sa superficie, ses cours d'eau principaux, sa population, son climat,... Il analyse également les incidences des activités humaines sur l'eau. Couplé à une analyse prévisionnelle des activités humaines dans le DHI, ce rapport a permis de réaliser une première projection et d'identifier les principaux enjeux sur lesquels devront se concentrer les travaux à venir. Le rapport comporte en outre une analyse économique de l'utilisation de l'eau. Sur la base des connaissances et analyses des Parties nationales et régionales, le rapport faitier constitue un premier résultat de la coordination multilatérale au sein du DHI Meuse pour la mise en œuvre de la DCE.

# Éléments essentiels du rapport faîtier international

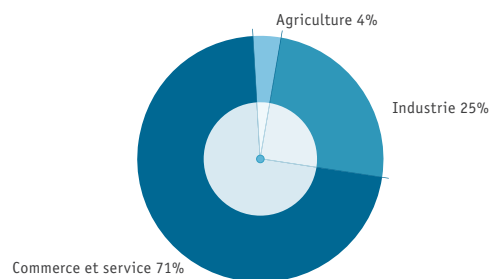
## CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Près de 35.000 km<sup>2</sup> de superficie totale et plus de 9 millions d'habitants montrent l'importance du DHI de la Meuse. Le climat quant à lui est de type tempéré océanique: humide et frais en toute saison, même si le profil météorologique peut être très contrasté d'une année à l'autre.

Véritable trait d'union entre les différents pays qu'elle traverse, la Meuse est le cours d'eau le plus important du DHI. Elle prend sa source sur le plateau de Langres à 384 mètres d'altitude, plus précisément à Pouilly-en-Bassigny dans la commune de Châtelet-sur-Meuse, en France et se jette dans la mer du Nord aux Pays-Bas. De sa source à son embouchure, le fleuve court sur plus de 900 kilomètres.



Composition de la population  
dans le DHI Meuse



Répartition des emplois  
dans le DHI Meuse

Au cours de son cheminement, le fleuve traverse trois zones principales:

/// la première s'étend de la source de la Meuse à l'aval immédiat de Charleville-Mézières en France. Les terrains y sont perméables, la vitesse d'écoulement lente. Il s'agit d'une zone peu peuplée, vouée notamment à l'agriculture et à l'élevage et présentant beaucoup d'espaces naturels de grande valeur ;

/// la deuxième s'étend de Charleville-Mézières à Liège en Belgique. Les terrains y sont peu perméables. Le fleuve est navigable et trace son passage au sein de zones très urbanisées et industrielles ;

/// la troisième zone s'étend de Liège jusqu'au delta néerlandais et présente des caractéristiques variées. La partie la plus en amont est composée de roches calcaires et d'argile. Au nord de Maastricht, le sol est généralement sablonneux et le fond du lit majeur est principalement graveleux. Cette partie du bassin de la Meuse aux Pays-Bas est caractérisée par une population très dense, une agriculture intensive et un grand nombre d'industries.





Durant les années '70, le delta de la Meuse a été aménagé afin de protéger les populations des marées. Ces digues et écluses empêchent ainsi les eaux du fleuve et de la mer de se mélanger directement.

Cette Meuse qui s'écoule, se renforce de ruisseaux et de rivières, zigzague à travers champs et villes et constitue une ressource précieuse. Que ce soit pour l'approvisionnement en eau potable, pour l'usage domestique, pour l'agriculture, l'eau du bassin de la Meuse a de multiples fonctions: qu'il s'agisse de l'usage qu'en font les industries, de la navigation, des différentes formes de loisirs possibles au détour des méandres (kayak, baignade, pêche, voile...). Et sur le plan environnemental, le bassin de la Meuse renferme nombre d'écosystèmes remarquables qui structurent des pans importants de notre paysage. Toutefois, la Meuse et ses affluents, principalement alimentés par les pluies, peuvent déborder ou au contraire connaître des débits excessivement faibles.

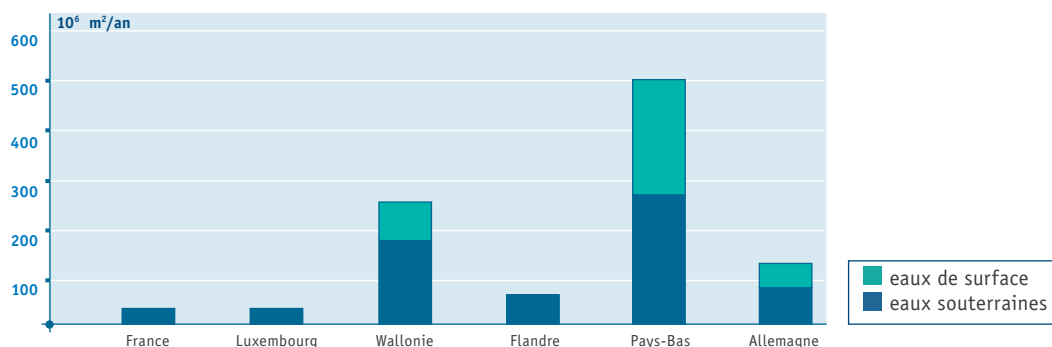
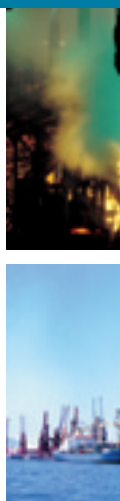




## PRESSIONS SUR LES EAUX

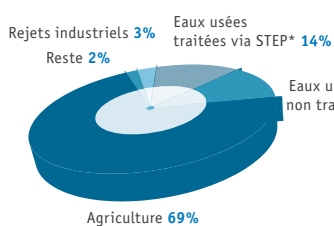
Les activités humaines engendrent un certain nombre de pressions. Rappelons-nous que la Meuse a été – avec la Sambre – l’artère de la première révolution industrielle en Europe continentale ! C’est la raison pour laquelle les pressions ont été et sont toujours très importantes. L’urbanisation et l’industrialisation ont nécessité des aménagements importants du fleuve et de ses abords en vue de protéger les populations contre les inondations et assurer la navigation.

Le caractère naturel du fleuve a été profondément altéré par les aménagements, notamment l’endiguement, les barrages, les prélèvements... Environ 1/3 des masses d’eau ont été très altérées. Ce caractère “fortement modifié” s’accroît de l’amont vers l’aval de 5% en France à 85% aux Pays-Bas. Des études coûts/bénéfices devront vérifier s’il est possible ou non de retrouver leur caractère naturel.

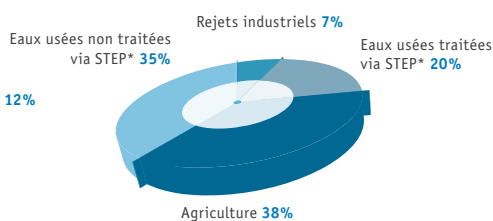


Prélèvements d’eau dans le DHI Meuse pour la production d’eau potable

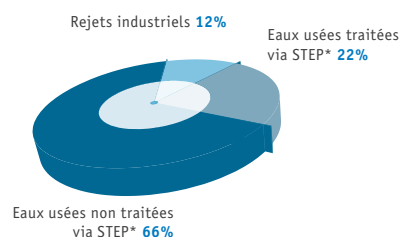
Les pressions issues des principales activités (les ménages, l’industrie, l’agriculture) constituent également des sources de pollution des eaux. Par exemple, les matières organiques (demande chimique en oxygène, émission d’azote et de phosphore) contribuent à l’eutrophisation des rivières et de la mer du Nord.



Sources d’émissions d’azote



Sources d’émissions de phosphore



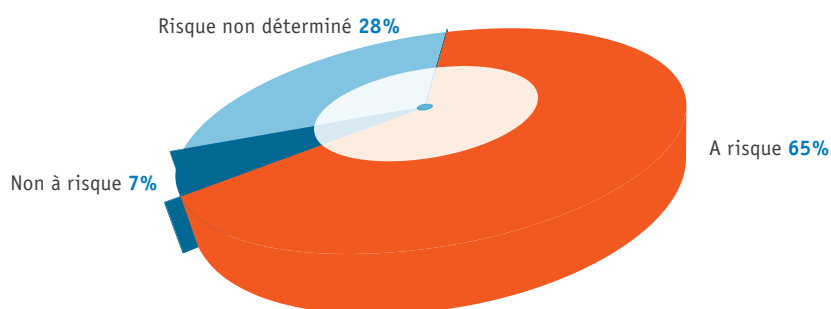
Demande chimique en oxygène Contribution des sources

\*STEP = station d’épuration



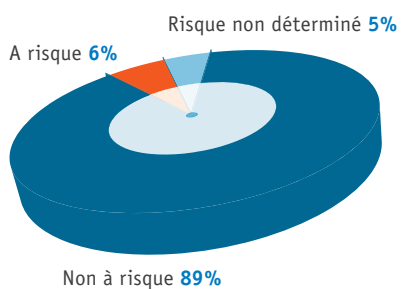
## RÉSULTAT SUR LES EAUX

Le rapport faitier issu de la coordination internationale a mis en évidence que pour les **masses d'eau de surface**, 7% d'entre elles atteindront le bon état d'ici 2015. Pour les autres, des études complémentaires sont nécessaires et des mesures additionnelles devront probablement être prises.

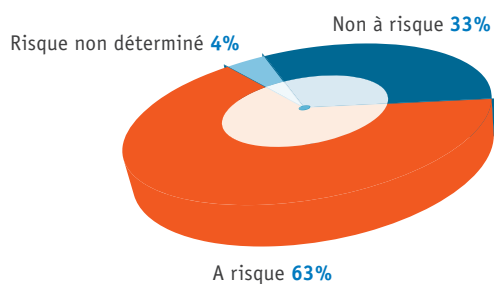


DHI Meuse: Répartition numérique des masses d'eau entre les 3 catégories de risque

Pour les **eaux souterraines**, la même analyse indique que du point de vue quantitatif, près de 90% des masses d'eau atteindront "le bon état". En revanche, du point de vue qualitatif, seulement 33 % des masses d'eau atteindront "le bon état" d'ici 2015.



Distribution numérique des masses d'eau dans les 3 catégories de risques quantitatifs



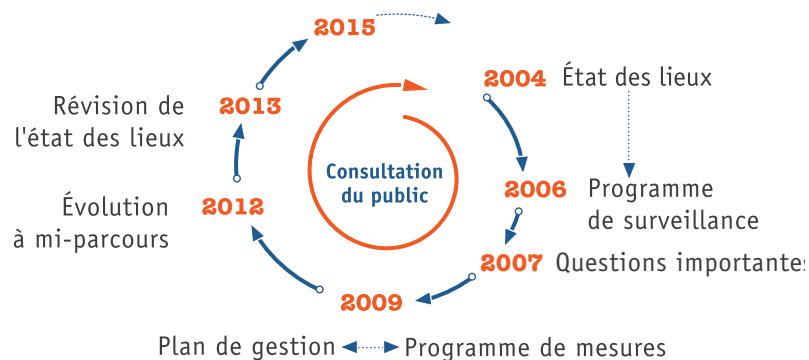
Distribution numérique des masses d'eau dans les 3 catégories de risques qualitatifs

**Une masse d'eau** est la partie distincte de cours d'eau, aquifère, plan d'eau,... dont les caractéristiques sont homogènes. C'est l'unité de base du découpage de la DCE, servant à l'évaluation du risque pour cette masse d'eau d'atteindre ou non le "bon état" d'ici 2015.

**Une masse d'eau à risque** est une masse d'eau qui risque de ne pas atteindre "le bon état" en 2015.

## Participation du public

L'information du public apparaît comme l'élément essentiel de la mise en œuvre de la DCE. Cette politique permet ensuite de faire participer le public au travers de consultations organisées par les États membres. Cette consultation a lieu à des moments clés du calendrier.



## CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

Les principales activités qui affectent l'état des eaux du DHI Meuse sont l'urbanisation, l'industrialisation, l'agriculture et la navigation. Différents types de pressions coexistent : émissions de polluants, écluses, barrages et digues, berges artificielles, endiguement, prélèvements d'eau.

Isolément ou combinées, ces pressions ont des conséquences pour les eaux de surface à savoir l'altération des écosystèmes, les obstacles à la circulation des poissons, l'eutrophisation, le risque potentiel pour les usages de l'eau,... Elles ont également des conséquences pour les eaux souterraines comme l'influence sur les écosystèmes terrestres, le risque potentiel pour les usages de l'eau.

Les causes principales pour désigner "à risque" des masses d'eau ont été identifiées. Il s'agit :

- pour les eaux de surface : des polluants classiques (azote, phosphore...), des pesticides, des micro-polluants (cuivre, zinc, pcb), des modifications et des discontinuités des cours d'eau.
- pour les eaux souterraines : des prélèvements excessifs et de la contamination par les nitrates et les pesticides.

Ce rapport constitue le résultat de la coordination multilatérale des états des lieux entre les différents pays membres du DHI. Il constitue aussi la base de travail indispensable pour mettre en évidence les questions importantes à l'échelle du DHI et élaborer, avant la fin 2006, des programmes de surveillance coordonnés au niveau international. Enfin, pour décembre 2009, sur base des programmes d'action des Parties, un plan de gestion coordonné devra être adopté en vue de réduire les causes principales conduisant au risque de non atteinte du "bon état" en 2015.

## AUTORITÉS COMPÉTENTES :



### **Allemagne**

Bundesministerium für Umwelt, Naturschutz und Reaktorsicherheit  
service@bmu.bund.de  
www.bmu.de/gewaesserschutz  
www.wasserblick.net



### **Rhénanie-du-Nord-Westphalie**

Ministerium für Umwelt und Naturschutz, Landwirtschaft und Verbraucherschutz des Landes NRW  
infoservice@munlv.nrw.de  
www.flussgebiete.nrw.de



### **Belgique**

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement  
Direction générale Environnement  
Section "Affaires internationales"- Milieu Marin  
environment@health.fgov.be



### **Belgique - Région flamande**

Coördinatiecommissie Integraal Waterbeleid  
CIW-sec@vmm.be  
www.ciwvlaanderen.be



### **Belgique - Région wallonne**

Gouvernement wallon  
Cabinet du Ministre Président  
DE.DGRNE@mrw.wallonie.be  
www.mrw.wallonie.be/dgrne



### **France**

Monsieur le Préfet Coordonnateur de Bassin  
Monsieur le Président du Comité de bassin Rhin-Meuse  
infoDCE@eau2015-rhin-meuse.fr  
www.eau2015-rhin-meuse.fr  
www.eau-artois-picardie.fr  
www.eaufrance.fr



### **Luxembourg**

Administration de la Gestion de l'Eau  
eau@eau.etat.lu  
www.waasser.lu



### **Pays-Bas**

Ministerie van Verkeer en Waterstaat  
Directoraat Generaal Water  
Willem.Mak@minvenw.nl  
www.kaderrichtlijnwater.nl

Le rapport faitier et les textes officiels sont téléchargeables à partir du site [www.meuse-maas.be](http://www.meuse-maas.be) (voir rubrique "Directive cadre Eau"). Une copie papier peut être obtenue en envoyant un courriel à l'adresse : [secre@meuse-maas.be](mailto:secre@meuse-maas.be).





Commission internationale de la Meuse  
Internationale Maascommissie  
Internationale Maaskommission

Commission Internationale de la Meuse | Esplanade de l'Europe, 2  
BE 4020 Liège  
T +32 4 340 11 40  
F +32 4 349 00 83  
secr@meuse-maas.be  
www.meuse-maas.be